



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP 2024



TABLE DES MATIÈRES

I.	LES COMPTES ANNUELS	3
A.	Compte de résultats	5
B.	Affectation et prélèvements	6
II.	LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
A.	Commentaires de l'ACTIF	7
	ACTIFS IMMOBILISES	7
	ACTIFS CIRCULANTS.....	7
B.	Commentaires du PASSIF	9
	CAPITAUX PROPRES.....	9
	PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	10
	DETTES.....	10
C.	Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	12
III.	LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	16
IV.	LES REGLES D'EVALUATION	17
	ACTIF.....	17
	PASSIF	22
	COMPTE DE RESULTATS	22
V.	LA LISTE DES GARANTIES	23
VI.	LES MARCHES PUBLICS	24
VII.	LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	29
VIII.	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	31
A.	Structure des intercommunales	31
B.	Composition des instances.....	32
C.	Réunion des instances.....	34
IX.	L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	35
X.	LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	35
XI.	LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	39

I. LES COMPTES ANNUELS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		2024	2023
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	2 940 546	2 969 001
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	16 527	27 002
Immobilisations corporelles	22/27	2 826 223	2 838 005
Terrains et constructions	22	2 380 008	2 613 394
Installations, machines et outillage	23	176 813	113 282
Mobilier et matériel roulant	24	168 952	111 329
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	100 450	-
Immobilisations financières	28	97 796	103 994
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	15 650	15 650
Autres immobilisations financières	284/8	82 146	88 344
Actions et parts	284	81 866	87 866
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	280	478
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	31 754 637	31 568 640
Créances à plus d'un an	29	-	-
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	4 822 294	4 277 243
Créances commerciales	40	4 822 294	4 275 448
Autres créances	41	-	1 795
Placements de trésorerie	50/53	25 813 440	25 058 327
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	25 813 440	25 058 327
Valeurs disponibles	54/58	891 085	1 784 494
Comptes de régularisation	490/1	227 819	448 577
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	34 695 184	34 537 640

PASSIF		2024	2023
CAPITAUX PROPRES	10/15	17 679 775	17 583 800
Apport	10/11	70 163	70 163
<i>Disponible</i>	110	-	-
<i>Indisponible</i>	111	70 163	70 163
Plus-values de réévaluation	12	453 645	453 645
Réserves	13	15 105 513	15 105 513
<i>Réserves indisponibles</i>	130/1	32 493	32 493
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	32 493	32 493
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
<i>Réserves immunisées</i>	132	-	-
<i>Réserves disponibles</i>	133	15 073 020	15 073 020
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	1 413 967	1 258 284
Subsides en capital	15	636 487	696 195
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	10 857 081	10 569 565
Provisions pour risques et charges	160/5	10 857 081	10 569 565
<i>Pensions et obligation similaires</i>	160	10 857 081	10 569 565
<i>Charges fiscales</i>	161	-	-
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162	-	-
<i>Obligations environnementales</i>	163	-	-
<i>Autres risque et charges</i>	164/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	6 158 327	6 384 276
Dettes à plus d'un an	17	3 000	3 000
<i>Dettes financières</i>	170/4	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	-	-
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	175	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	176	-	-
<i>Autres dettes</i>	178/9	3 000	3 000
Dettes à un an au plus	42/48	6 106 678	6 357 578
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	-	-
<i>Dettes financières</i>	43	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	44	1 044 427	1 552 252
<i>Fournisseurs</i>	440/4	1 044 427	1 552 252
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	46	-	-
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	2 100 061	1 858 083
<i>Impôts</i>	450/3	172 640	146 505
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1 927 421	1 711 578
<i>Autres dettes</i>	47/48	2 962 189	2 947 243
Comptes de régularisation	492/3	48 650	23 698
TOTAL DU PASSIF	10/49	34 695 184	34 537 640

B. Compte de résultats

Compte de résultats		2024	2023
Ventes et prestations	70/76A	20 850 561	19 052 387
Chiffre d'affaires	70	4 333 752	3 169 116
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	16 480 983	15 882 124
Produits d'exploitation non récurrents	76A	35 826	1 147
Coût des ventes et prestations	60/66A	21 217 496	19 318 870
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
Achats	600/8	-	-
Stocks : réduction (augmentation)	609	-	-
Services et biens divers	61	4 121 985	4 035 459
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	16 444 624	15 323 552
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	345 142	345 932
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	3 763	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	287 517	-395 407
Autres charges d'exploitation	640/8	12 741	9 334
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1 725	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-366 936	-266 483
Produits financiers	75/76B	605 596	440 173
Produits financiers récurrents	75	605 596	440 173
Produits des immobilisations financières	750	1 430	1 300
Produits des actifs circulants	751	544 083	378 889
Autres produits financiers	752/9	60 083	59 984
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	3 389	9 438
Charges financières récurrentes	65	2 812	9 438
Charges des dettes	650	1 227	7 346
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	651	-	-
Autres charges financières	652/9	1 585	2 092
Charges financières non récurrentes	66B	577	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	235 271	164 252

Résultats		2024	2023
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	79 588	74 383
<i>Impôts</i>	<i>670/3</i>	<i>79 588</i>	<i>74 426</i>
<i>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</i>	<i>77</i>	<i>-</i>	<i>43</i>
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	155 683	89 869
<i>Prélèvements sur les réserves immunisées</i>	<i>789</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert aux réserves immunisées</i>	<i>689</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	155 683	89 869

C. Affectation et prélèvements

Affectation		2024	2023
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1 413 967	1 258 284
<i>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</i>	<i>9905</i>	<i>155 683</i>	<i>89 869</i>
<i>Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent</i>	<i>14P</i>	<i>1 258 284</i>	<i>1 168 415</i>
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
<i>sur l'apport</i>	<i>791</i>	-	-
<i>sur les réserves</i>	<i>792</i>	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
<i>à l'apport</i>	<i>691</i>	-	-
<i>à la réserve légale</i>	<i>6920</i>	-	-
<i>aux autres réserves</i>	<i>6921</i>	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	14	1 413 967	1 258 284
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
<i>Rémunération du capital</i>	<i>694</i>	-	-
<i>Administrateurs ou gérants</i>	<i>695</i>	-	-
<i>Autres allocataires</i>	<i>696</i>	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Commentaires de l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** ont une valeur de 16.527 €. Cela concerne des licences informatiques.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 2.380.008 €, réparti sur :
 - le terrain et les bâtiments complexes
 - le Palais des expositions
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 176.813 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale à une valeur nulle ;
- le matériel roulant s'élève à 168.952 €. Il se compose de 8 véhicules et de 3 vélos électriques.

Les **immobilisations en cours et acomptes versés** concernent les honoraires d'architectes pour le projet FEDER Namur Expo 2.0 Vert. Les travaux débiteront dans le courant de l'année 2025. Les honoraires s'élèvent à 100.450 €.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 97.796 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 280 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 4.822.294 € essentiellement composé des subsides à recevoir.

Les autres créances sont nulles.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant de 891.085 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 168.994 € de charge à reporter sur 2025 et 58.825 € de produits acquis pour 2024. Celles-ci concernent notamment la charge du mois de janvier 2025 pour la cotisation de responsabilisation, la facture de Corepro pour le subside de stratégie immobilière - POLLEC ainsi que les intérêts 2024 perçus en 2025.

B. Commentaires du PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible** en 2020, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520 parts Communes 113.000 €

Parts	Montant	Parts	Montant
220	ANDENNE	58	HASTIERE
64	ANHEE	45	HAVELANGE
67	ASSESE	45	HOUYET
76	BEAURAING	169	JEMEPPE S/SAMBRE
30	BIEVRE	90	LA BRUYERE
45	CERFONTAINE	128	METTET
147	CINEY	1.003	NAMUR
129	COUVIN	48	OHEY
122	DINANT	29	ONHAYE
28	DOISCHE	91	PHILIPPEVILLE
155	EGHEZEE	110	PROFONDEVILLE
74	FERNELMONT	119	ROCHEFORT
68	FLOREFFE	277	SAMBREVILLE
106	FLORENNES	75	SOMBREFFE
101	FOSSÉS LA VILLE	51	SOMME-LEUZE
43	GEDINNE	56	VIROINVAL
242	GEMBLOUX	28	VRESSE/SEMOIS
69	GESVES	162	WALCOURT
61	HAMOIS	89	YVOIR

6.706 parts Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible de 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de 155.683 € de l'exercice 2024 à affecter.

Les **subsidés en capital** de 636.487 € correspondent aux subsidés reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP et le subside pour la chaudière biomasse. Ceux-ci sont sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € pour le nouveau BEP et 200.000 € pour la chaudière biomasse dont les amortissements suivent le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 17.679.775 €. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à 10.857.081 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pension futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation complémentaire a été actée à concurrence de 1.401.142,46 € en 2024. En plus des dotations, il y a également eu une utilisation de 1.113.625,89 € correspondant aux versements réalisés en 2024 à l'ONSS.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** comprennent des autres dettes pour un montant de 3.000 € correspondant à une caution.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 6.106.678 € et regroupent principalement :

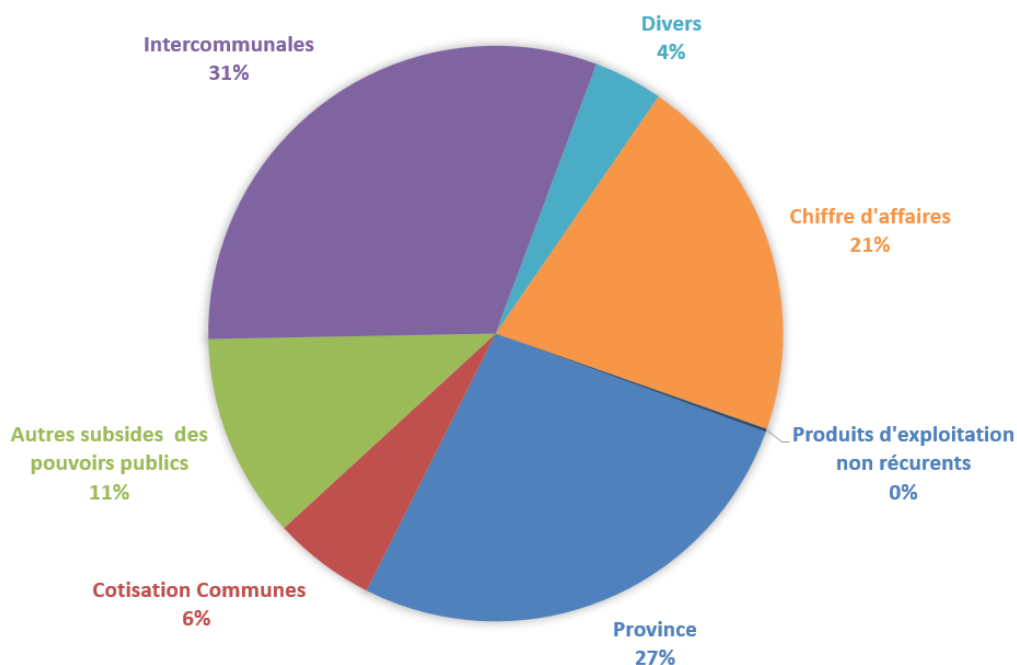
Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 2.100.061 € reprennent principalement l'ONSS et une partie du précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

Les **autres dettes** d'un montant de 2.962.189 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes Pollec Stratégie Immobilière, l'animation FEDER, le projet facilitateur de symbiose industrielle et les avances reçues dans le cadre des travaux de Namur au Fil de l'Eau commençant dans le début de l'année 2025.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 48.650 € principalement composés de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 20.850.561 €.



L'année 2024 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 4.333.752 € contre 3.169.116 € en 2023.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

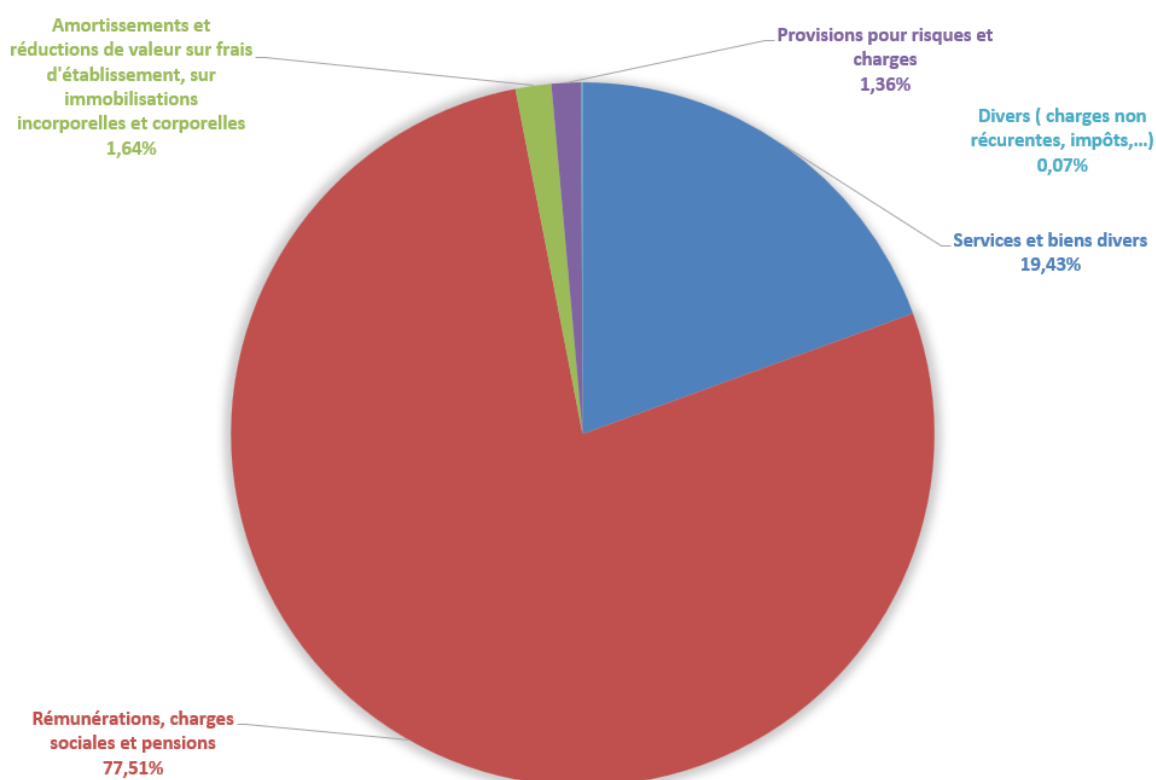
Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 16.480.983 € en 2024 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.203.618 € ;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.601.097 € ;
 - Cotisation 2024 3.810.605 €
 - Subside pour l'intercommunale 1.790.492 €

- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne, Province essaimage, pour 2.398.461 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 6.466.189 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 811.618 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 35.826 € en 2024 et sont composés d'une régularisation actée suite au calcul du prorata définitif de la TVA

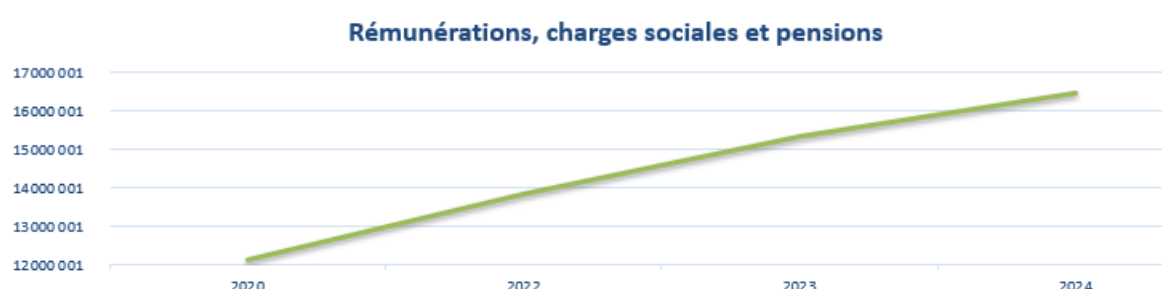
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 21.217.496 € en 2024.



Les services et biens divers d'un montant 4.121.985 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 16.444.624 €.



	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'effectif moyen	125,0 ETP	133,9 ETP	138,2 ETP	141,9 ETP	146,7 ETP

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 345.142 € en 2024.

Une réduction de valeurs a été acté sur les créances commerciales pour 3.763,10 €.

Les provisions pour risques et charges comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 287.517 € en 2024, il se compose d'une dotation aux provisions de 1.401.142 € et d'une reprise de provisions de 1.113.625 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est de 10.857.081 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Notons que depuis le 01/01/2024, les cotisations de responsabilisation sont versées directement à l'ONSSAPL par l'intermédiaire du secrétariat social Group S auprès duquel le BEP est affilié.

Les **produits financiers** s'élèvent à 605.596 € en 2024. Ils sont composés :

- des produits des actifs circulants pour un montant de 544.083 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.
- des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 3.389 € en 2024 et se composent principalement des intérêts sur les leasings (copieurs-voiture).

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 235.271 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 79.588 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 76.144 € ;
- de charges fiscales pour 2024 à l'impôt des personnes morales de 3.444 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle

période de 5 ans. Une procédure de renouvellement a été introduite en décembre 2024 auprès du service des décisions anticipées en vue de continuer à bénéficier du régime IPM.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2024 est de 155.683 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société. Par suite de la mise en place du nouveau gouvernement wallon issu des élections régionales, une attention particulière est portée sur les subventions perçues et essentielles à l'activité de l'intercommunale. Ce point fera l'objet d'un suivi continu en 2025.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient).

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion et vélos		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours

d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2024
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

VI. LES MARCHES PUBLICS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2023, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de Namur Expo - Projet Feder - Namur Expo 2. vert	PO	Européenne	23/01/2024	401.800,00 €	Faidherbe & Partners Architectes SRL, rue Defacq, 78 bte 5 à 1060 Bruxelles
Marché de services	Marché de services juridiques en matière de marchés publics	PNSPP	-	23/01/2024	162.800,00 €	Stéphane Nopère - Christophe Thiebaut - Avocats Sprl, rue du Parc 4 à 5310 Boneffe
Marché de services	Accord cadre de services en aménagement du territoire et environnement	PNSPP	-	20/02/2024	70.000,00 €	SENS Sprl, rue des Bayards 67 à 4000 Liège

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Réalisation de capsules vidéo pour BEP et BEP Environnement	PNSPP	-	20/02/2024	110.110,00 €	La Film Equipe, rue du Grand Babin 108 à 5020 Malonne
Marché de services	Compétences de Gestion de projets IT - Spécialisation Environnement	PO	Européenne	26/03/2024	625.600,00 €	REALDOLMEN SA - A. Vaucampslaan 42 à 1654 Huizingen
Marché de services	Entretien préventif annuel des installations de fumée et de chaleur	PNSPP	-	26/03/2024	123.460,00 €	BRAKEL AERO SA, Gontrode Heirweg 138 à 9090 Melle
Marché de services	Entretien préventif et correctif des installations d'incendie	PNSPP	-	26/03/2024	61.356,08 €	ALLOSON SA, Chaussée de Louvain 773 à 1140 Evere
Marché de services	Entretien préventif et correctif des installations de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC)	PNSPP	-	23/04/2024	33.522,12 €	CLOSE MAINTENANCE SA - rue du Fond du Maréchal 11 à 5020 Suarlée
Marché de services	Mise à disposition de compétences en Business intelligence	PNSPP	-	23/04/2024	44.200,00 €	AGILOS-SOLUTIONS SRL - Place de l'Alma 3 à 1200 Woluwe-Saint Lambert
Marché de services	Réalisation de Rapport de Qualité des Terres par un expert agréé - Centrale d'achat	PO	Européenne	23/04/2024	116.930,00 €	AG ENVIRONNEMENT SPRL - rue Des Pieds d'Alouette

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						39 à 5100 Naninne
<i>Marché de services</i>	Réparation et entretien d'installations électriques de bâtiment	PNSPP	-	23/04/2024	31.645,00 €	SisLab – HGS SRL – rue Laid-Pachis 10 à 5081 Meux
<i>Marché de services</i>	Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique du BEP	PNSPP	-	28/05/2024	142.080,00 €	DAMNET SCRL - route de Louvain- La-Neuve 6 Bte 14 à 5001 Belgrade
<i>Marché de services</i>	Marché de gestion, d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité pour les Communes de la Province de Namur – Centrale d'achat	PO	Européenne	18/06/2024	326.004,00 €	Lot 1 : NSI IT Software & Services - Chaussée de Bruxelles 174 A à 4340 Awans Lot 2 : NSI IT Software & Services - Chaussée de Bruxelles 174 A à 4340 Awans
<i>Marché de fournitures</i>	Pose d'une installation photovoltaïque de 275 kWc sur la toiture de Namur Expo	PNDAPP	Nationale	27/08/2024	135.260,35 €	ENERSOL - rue de Maestricht 70 à 4650 Herve
<i>Marché de services</i>	Nettoyage complet et entretien préventif des toitures	PNSPP	-	17/09/2024	33 437,50 €	SECURALTI SRL - Clos du Gobry 14 à 4052 Chaudfontaine

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
<i>Marché de fournitures</i>	Télésurveillance et gardiennage des sites de BEP, BEP Expansion Economique et BEP Environnement	PNSPP	-	17/09/2024	34 376,75 €	SECURITAS NV - Kouterveldstraat 7A 001 à 1831 Diegem
<i>Marché de services</i>	Missions en Architecture du Paysage	PNSPP	-	15/10/2024	116.000,00 €	Carine LEPAGE - CD plus SA - rue du Try 162 à 1421 Ophain
<i>Marché de travaux</i>	Namur, Province au fil de l'eau - Aménagement de promenade en bord de Meuse et de Sambre pour le site d'Yvoir, de Jemeppe-sur-Sambre et de Sambreville	PO	Nationale	15/10/2024	1.802.145,08 €	Lot 1 : KRINKELS SA - rue des Scabieuses (NN) 10 à 5100 Naninne Lot 2 : KRINKELS SA - rue des Scabieuses (NN) 10 à 5100 Naninne Lot 3 : KRINKELS SA - rue des Scabieuses (NN) 10 à 5100 Naninne

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
<i>Marché de travaux</i>	Rénovation du revêtement hydrocarboné du parking BEP - rue des Souchets	PNSPP	-	15/10/2024	82.506,31 €	PIERRE THEWISSEN - rue Pommelée- Vache, V-lez- Heest 12 à 5080 Villers-lez-Heest
<i>Marché de fournitures</i>	Fourniture de deux voitures familiales électriques	PNSPP	-	26/11/2024	70.128,94 €	MICHAËL MAZUIN NAMUR OUEST - Avenue des Déportés 32 à 5070 Fosses-la- Ville
<i>Marché de travaux</i>	Mise en conformité et modernisation des ascenseurs	PNSPP	-	26/11/2024	73.130,00 €	SCHINDLER SA - Bd de l'Humanité 241 A à 1620 Drogenbos

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences des séances formatives des Conseils d'administration du 23 janvier ayant pour objet « Stratégie et Plan opérationnel Energie by BEP – Présentation », du 20 février ayant pour objet « Aide aux communes en matière de gestion des eaux pluviales » et du 16 juillet ayant pour objet « Stratégie Smartcity – Les principaux projets de la convention SmartRegion 2023-2024 - Présentation » :

23 janvier 2024 :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Jérôme	Anceau
José	Damilot
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Gauthier	Le Bussy
Cédric	Leclercq
Arnaud	Paulet
Stéphanie	Thoron
Groupe Province	
Georges	Balon-Perin
Eric	Bogaerts
Jean-Marie	Cheffert
Hugues	Doumont
Pierre	Helson
Pierre	Rondiat
Khalid	Tory
Jean-Marc	Van Espen

20 février 2024 :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Jérôme	Anceau

José	Damilot
Luc	Frère
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Gauthier	Le Bussy
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet
Stéphanie	Thoron
Groupe Province	
Georges	Balon-Perin
Eric	Bogaerts
Jean-Marie	Cheffert
Pierre	Helson
Hugues	Doumont
Khalid	Tory
Pierre	Rondiat
Jean-Marc	Van Espen

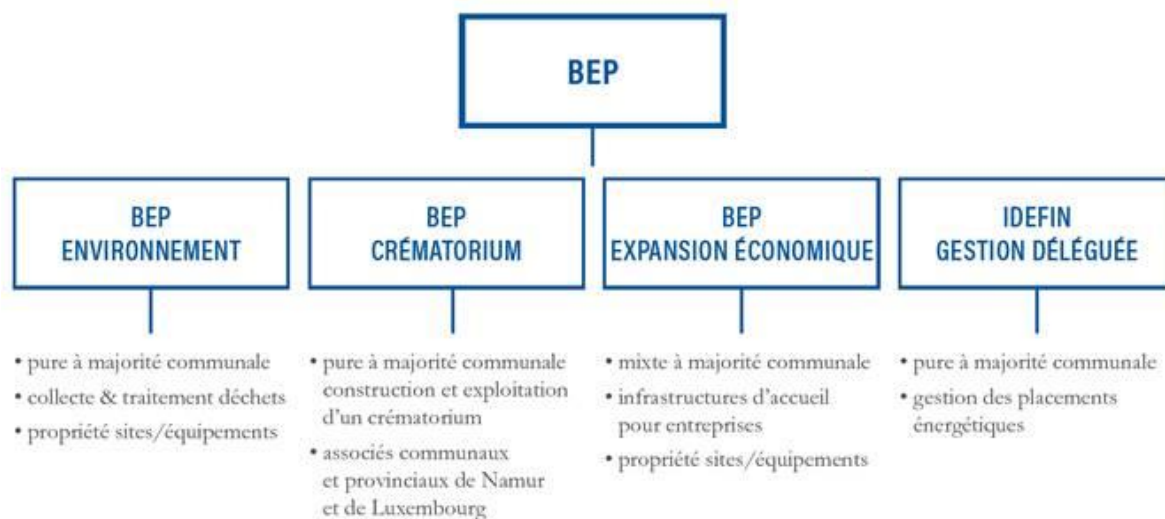
16 juillet 2024 :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Arnaud	Allard (Président)
Jérôme	Anceau
José	Damilot
Nathalie	Demanet
Luc	Frère
Catherine	Keimeul
Gauthier	Le Bussy
Cédric	Leclercq
Arnaud	Paulet
Groupe Province	
Jean-Marie	Cheffert
Pierre	Helson
Khalid	Tory
Jean-Marc	Van Espen

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

■ Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Lasseaux Stéphane <i>(sortie le 19/06/2024)</i>	Commune
Président	Allard Arnaud <i>(entrée le 19/06/2024)</i>	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Anceau Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Balon-Perin Georges <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Bogaerts Eric <i>(sortie le 19/07/2024)</i>	Province
	Bwandiga Tessa <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Cheffert Jean-Marie <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Collet France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
	Damilot José <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Demanet Nathalie	Commune
	Doumont Hugues	Commune
	Frère Luc	Commune
	Hainaut Betty <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
	Helson Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Keimeul Catherine <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune

	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Leclercq Cédric	Commune
	Mont Marina <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Rondiat Pierre	Province
	Targez Pauline <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Province
	Thoron Stéphanie	Commune
	Tillieux Stéphanie <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Commune
	Tory Khalid	Province
	Watrice Elodie <i>(entrée le 15/10/2024 sortie le 6/12/2024)</i>	Province
	Van Espen Jean-Marc	Province
Observateurs	Carboni Sébastien	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

▪ Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>
	Collet France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>
	Naomé Lionel

	Tory Khalid (entrée le 23/01/2024)
--	---------------------------------------

- Composition du Comité de rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme (sortie le 2/12/2024)
	Collet France (entrée le 3/12/2024)
	Demagnet Nathalie
	Helson Pierre (sortie le 6/12/2024)
	Lebrun Hélène (entrée le 7/12/2024)
	Naomé Lionel
	Tory Khalid (entrée le 23/01/2024)

C. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 18 juin (ordinaire et extraordinaire) et 26 novembre 2024.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 23 janvier, 20 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 18 juin, 16 juillet, 27 août, 17 septembre, 15 octobre, 26 novembre et 17 décembre 2024.

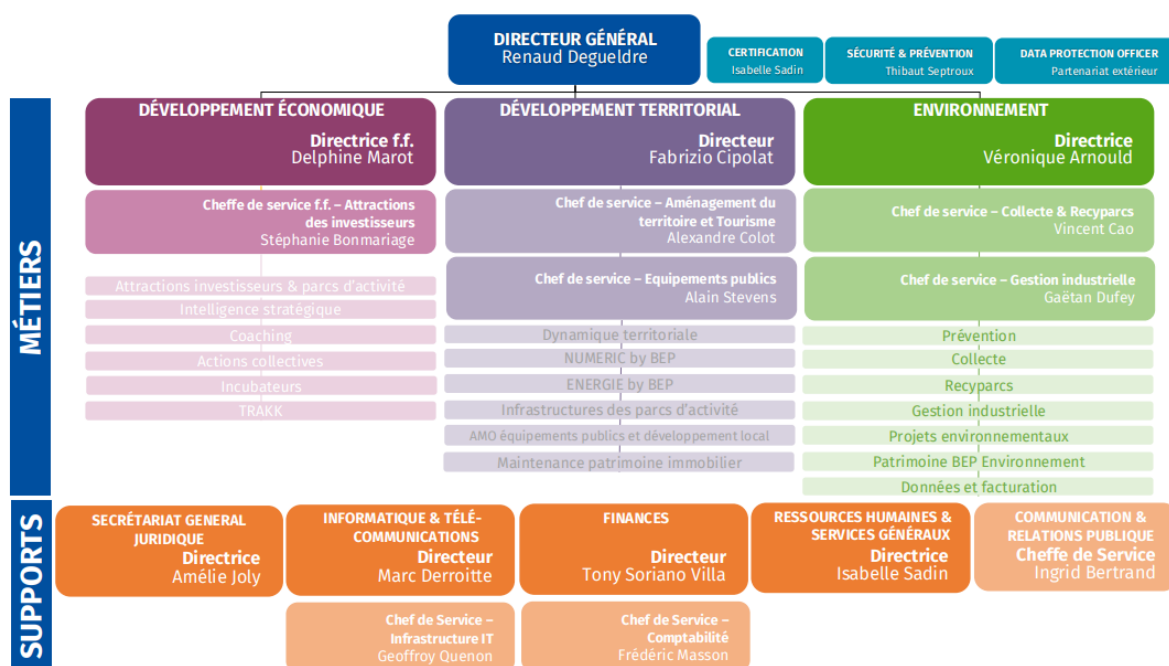
Le Comité d'audit s'est tenu les 16 avril, 11 juin et 8 octobre 2024.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 26 mars 2024.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;

- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie circulaire ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
 - proposer **des services d'accompagnement stratégiques de proximité** aux entreprises afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité ainsi que de renforcer l'innovation et la transition durable des entreprises locales. ;
 - **établir un diagnostic 360° visant à définir les priorités de développement de l'entreprise et établir une feuille de route pour réaliser un accompagnement personnalisé contractuelisé avec l'entreprise. Ce contrat de partenariat** précise l'offre de services qui est proposée ;
 - spécialiser l'offre de service dans la gestion financière, le marketing, l'innovation, la digitalisation, le management, la communication, et la transition (bas carbone, ESG, ...);
 - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
 - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
 - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
 - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets publics (urbanisme, équipements, espaces publics, ...);

- mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques **du territoire** en vue de renforcer son attractivité ;
 - favoriser la **dynamique numérique territoriale**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes;
 - augmenter la **résilience au changement climatique et participer à la réduction des gaz à effet de serre** par des actions environnementales, l'accompagnement des acteurs locaux, des projets de rénovation de bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables.
- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
 - mener des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets auprès du grand public ;
 - proposer à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
 - moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs ;
 - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
 - proposer une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec Easyfairs S.A. pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés			Dépenses	BUDGETS prévisionnels		
2022	2023	2024		2025	2026	2027
-13 821 471€	-15 323 552€	-15 288 655€	Frais de personnel	-17 126 194€	-17 228 611€	-17 746 025€
-4 475 755€	-4 673 942€	-5 026 272€	Service généraux	-4 157 400€	-3 757 046€	-3 769 278€
-39 016€	-25 107€	-125 775€	Palais des expositions	-756 848€	-6 792 128€	-1 367 753€
-54 841€	-10 733€	-26 391€	Département Environnement	-39 756€	-40 551€	-41 362€
-957 005€	-1 109 160€	-1 296 758€	Département Développement territorial	-4 237 348€	-1 209 841€	-875 282€
-274 508€	-137 595€	-86 634€	Département Economique	-260 403€	-165 071€	-168 142€
-19 622 596€	-21 280 089€	-21 850 485€		-26 577 949€	-29 193 247€	-23 967 842€

2022	2023	2024	Recettes	2025	2026	2027
42 611€	108 957€	63 522€	Frais de personnel	48 790€	49 500€	49 750€
7 652 735€	6 989 201€	9 665 326€	Service généraux	9 425 385€	9 570 380€	9 626 584€
63 522€	63 524€	61 052€	Palais des expositions	803 500€	6 784 770€	1 359 565€
4 576 284€	4 890 562€	5 275 771€	Département Environnement	5 845 213€	6 084 797€	6 297 240€
4 134 444€	3 816 043€	4 731 058€	Département Développement territorial	7 612 230€	4 084 224€	3 965 920€
3 530 597€	3 564 608€	2 229 740€	Département Economique	2 870 433€	2 633 680€	2 676 638€
20 000 193€	19 432 895€	22 026 469€		26 605 551€	29 207 352€	23 975 697€

COMPTES ANNUELS

BEP 2024



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Association intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0219.802.592DATE **29-08-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **17-06-2025**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2024** au **31-12-2024**l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2023** au **31-12-2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **40**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CARBONI Sébastien

Rue Dewez 40-42, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

ANCEAU Jérôme

Rue des Chanterelles 11, 5570 Beauraing, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

BALON-PERIN Georges

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

BOGAERTS Eric

Rue des Buissières 29, 5650 Pry, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 19/07/2024

CHEFFERT Jean-Marie

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

DAMILOT José

Rue de la Sitrée 24, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

DEMANET Nathalie

Rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Mandat: Administrateur

FRERE Luc

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

HELSON Pierre

Route de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 06/12/2024

JACQUIEZ Pascal

Rue de Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

KEIMEUL Catherine

Rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 02/12/2024

LASSEAUX Stéphane

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, fin: 19/06/2024

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

LE BUSSY Gauthier

Rue de la Bouteille 9, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur

LECLERCQ Cédric

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Mandat: Administrateur

MATHEN Denis

Place Saint-Aubain 2, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

MEERHAEGHE Isabelle

Rue Destrée 60, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Autre fonction

NAOME Lionel

Chaussée des Alpinistes 16, boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Mandat: Administrateur

PAULET Arnaud

Chemin de Dinant 36, boîte C, 5351 Hailot, Belgique

Mandat: Administrateur

RONDIAT Pierre

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Mandat: Administrateur

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

TORY Khalid

Rue de la Sapinette 14, 5020 Suarlée, Belgique

Mandat: Administrateur

THORON Stéphanie

Rue de la Station 179, 5190 Moustier-Sur-Sambre, Belgique

Mandat: Administrateur

DOUMONT Hugues

Rue du Repos 1, boîte B, 5300 Landenne-Petit-Waret, Belgique

Mandat: Administrateur

MONT Marina

Rue Grande 58, 5575 Vencimont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

LEBRUN Hélène

Rêches-voies 7, 5561 Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

TARGEZ Pauline

Isabelle Brunelle 7, 5380 Noville-Les-Bois, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BWANDINGA Tessa

Gameda 18, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/12/2024

Tillieux Eliane

De La Jonquière 20, 5020 Champion, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

Hainaut Betty

Gironfontaine 16, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

COLLET France

Saint-Georges 21, 5660 Gonrieux, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/12/2024

ALLARD Arnaud

Mont les Champs 214, boîte 2, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Président, début: 19/06/2024

WATRICE Elodie

du Herdeau 53, 5660 Couvin, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/10/2024, fin: 06/12/2024

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL 0413343922

Rue du Fort d'Andoy 3, 5100 Wierdes, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Rue du Fort d'Andoy 3 5100 Wierdes Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	2.940.546	2.969.001
6.2	21	16.527	27.002
6.3	22/27	2.826.223	2.838.005
	22	2.380.008	2.613.394
	23	176.813	113.282
	24	168.952	111.329
	25		
	26		
	27	100.450	0
6.4 / 6.5.1	28	97.796	103.994
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	15.650	15.650
	282	15.650	15.650
	283		
	284/8	82.146	88.344
	284	81.866	87.866
	285/8	280	478

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>31.754.637</u>	<u>31.568.640</u>
Créances à plus d'un an		29	0	0
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.822.294	4.277.243
Créances commerciales		40	4.822.294	4.275.448
Autres créances		41	0	1.795
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	25.813.440	25.058.327
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	25.813.440	25.058.327
Valeurs disponibles		54/58	891.085	1.784.494
Comptes de régularisation	6.6	490/1	227.819	448.577
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	34.695.184	34.537.640

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>17.679.775</u>	<u>17.583.800</u>
Apport	6.7.1	10/11	70.163	70.163
Disponible		110		
Indisponible		111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation		12	453.645	453.645
Réserves		13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles		130/1	32.493	32.493
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.493	32.493
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.413.967	1.258.284
Subsides en capital		15	636.487	696.195
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>10.857.081</u>	<u>10.569.565</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	10.857.081	10.569.565
Pensions et obligations similaires		160	10.857.081	10.569.565
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>6.158.327</u>	<u>6.384.276</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.000	3.000
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	3.000	3.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	6.106.678	6.357.578
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		0
Dettes financières		43	0	0
Etablissements de crédit		430/8	0	0
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.044.427	1.552.252
Fournisseurs		440/4	1.044.427	1.552.252
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.100.061	1.858.083
Impôts		450/3	172.640	146.505
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.927.421	1.711.578
Autres dettes		47/48	2.962.189	2.947.243
Comptes de régularisation	6.9	492/3	48.650	23.698
TOTAL DU PASSIF		10/49	34.695.184	34.537.640

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	20.850.561	19.052.387
Chiffre d'affaires	6.10	70	4.333.752	3.169.116
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	16.480.983	15.882.124
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	35.826	1.147
Coût des ventes et des prestations		60/66A	21.217.496	19.318.870
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	4.121.985	4.035.459
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	16.444.624	15.323.552
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	345.142	345.932
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	3.763	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	287.517	-395.407
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	12.741	9.334
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.725	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-366.936	-266.483

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	605.596	440.173
Produits financiers récurrents		75	605.596	440.173
Produits des immobilisations financières		750	1.430	1.300
Produits des actifs circulants		751	544.083	378.889
Autres produits financiers	6.11	752/9	60.083	59.984
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.389	9.438
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.812	9.438
Charges des dettes		650	1.227	7.346
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.585	2.092
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	577	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	235.271	164.252
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	79.588	74.383
Impôts		670/3	79.588	74.426
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		43
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	155.683	89.869
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	155.683	89.869

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.413.967	1.258.284
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	155.683	89.869
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.258.284	1.168.415
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.413.967	1.258.284
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	354.441
8022		
8032	323.016	
8042		
8052	31.425	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	327.439
8072	10.475	
8082		
8092		
8102	323.016	
8112		
8122	14.898	
211	<u>16.527</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.777.711
8161		
8171		
8181		
8191	9.777.711	
8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043
8211		
8221		
8231		
8241		
8251	5.585.043	
8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.749.360
8271	233.386	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	12.982.746	
(22)	<u>2.380.008</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.976.975
8162	135.794	
8172	1.286.004	
8182		
8192	826.765	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.863.693
8272	72.262	
8282		
8292		
8302	1.286.004	
8312		
8322	649.952	
(23)	176.813	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	656.306
8163	86.641	
8173		
8183		
8193	742.947	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	544.977
8273	29.018	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	573.995	
(24)	168.952	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8166	100.450	
8176		
8186		
8196	100.450	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)	100.450	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.400

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392 19.400

Plus-values au terme de l'exercice

8452P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P xxxxxxxxxxxxxxx 3.750

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552 3.750

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282) 15.650

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	99.021

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

6.000

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

93.021

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

xxxxxxxxxxxxxxx

11.155

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

11.155

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

81.866

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

xxxxxxxxxxxxxxx

478

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

-198

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

280

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
BEP Expansion Economique SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2023	EUR	63.949.128	1.596.698
BEP Environnement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2023	EUR	33.390.502	1.555.662
BEP Crématorium SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2023	EUR	405.560	19.669
SOFIBAIL Pas de forme juridique rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	50	0,48	0,00	31/12/2023	EUR	2.252.739	29.122
INASEP SCRL Société coopérative à responsabilité limitée rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2023	EUR	49.013.528	584.858
	Parts B	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation Société anonyme Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237					31/12/2022	EUR	55.149	-545

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Wallonie Développement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060 Ressourcerie Namuroise SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964 IMIO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248 ETHIASCO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Croisiers 24 24 4000 Liège Belgique 0402.370.054 Trans&Wall Société coopérative (ancien statut) Rue Malevé 5 5300 Andenne Belgique 0739.943.615	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2023	EUR	28.607	2.098
	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2023	EUR	863.335	1.183
	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2023	EUR	490.528	249.506
	Part C	1	0,00	0,00	31/12/2023	EUR	230.115.663	9.474.777
	Parts A	5	0,04	0,00	31/12/2023	EUR	5.267.601	326.957
	A	500	0,02	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts – Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	4.500.000	4.500.000
8681	4.500.000	4.500.000
8682		
8683		
52	2.400.000	5.300.000
8684		
53	18.913.440	15.258.327
8686	5.300.000	2.500.000
8687	13.613.440	12.758.327
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter - factures 2024 concernant 2025
- Produits acquis - intérêts/factures 2024 perçus en 2025

Exercice
168.994
58.825

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 70.163	70.163
8790 87901 8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	11.226

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	3.000
8912	3.000
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	167.104
450	3.444
9076	
9077	1.927.421

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer (précompte sur compte Belfius Invest et First)

Exercice
48.650

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Frais de gestion sur ventes et patrimoine

Honoraires (principalement clients publiques)

Autres prestations (traductions, ...)

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.328.954	866.459
	2.929.700	2.214.133
	75.099	88.524
	4.333.752	3.169.116
740	15.669.365	14.967.143
9086	157	147
9087	146,7	138,2
9088	210.383	198.954
620	10.453.667	9.645.612
621	3.142.259	2.837.478
622		
623	2.848.699	2.840.462
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	287.517	-395.407
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	3.763	
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	287.517	808.824
Utilisations et reprises		9116		1.204.231
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	12.741	8.126
Autres		641/8		1.208
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,6	0,6
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	1.132	1.111
Frais pour la société		617	41.781	34.283

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	59.707	59.707
9126		
754		
	375	277
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	0	
655		
	1.585	2.092

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	35.826	1.147
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	35.826	1.147
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	35.826	1.147
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	2.302	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	1.725	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.725	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	577	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	577	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	79.588
9135	76.145
9136	
9137	3.444
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	775.626	698.134
9146	1.159.696	892.861
9147	2.953.912	2.786.719
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	15.650	15.650
9262	15.650	15.650
9272		
9282		
9292	81.177	122
9302		
9312	81.177	122
9352	0	8.211
9362		
9372	0	8.211

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	94.210
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	8.579
95061	1.779
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation se trouvent dans le rapport de gestion.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 999 00

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	129,4	76,1	53,3
Temps partiel	1002	22,4	4,6	17,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	146,7	80,0	66,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	186.936	110.766	76.170
Temps partiel	1012	23.446	5.677	17.769
Total	1013	210.382	116.443	93.939
Frais de personnel				
Temps plein	1021	14.611.924	8.658.067	5.953.857
Temps partiel	1022	1.832.700	443.728	1.388.972
Total	1023	16.444.624	9.101.795	7.342.829
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	238.716	127.873	110.843

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	138,2	74,0	64,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	198.954	108.004	90.950
Frais de personnel	1023	15.323.552	8.318.488	7.005.064
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	225.321	117.654	107.667

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	132	25	151,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	127	24	146,1
Contrat à durée déterminée	111	4	1	4,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	79	5	83,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	17	1	17,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	33	2	34,7
de niveau universitaire	1203	29	2	30,7
Femmes	121	53	20	68,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	5	11,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	8	23,6
de niveau universitaire	1213	28	7	33,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7	1	7,8
Employés	134	118	24	136,8
Ouvriers	132	4		4,0
Autres	133	3		3,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.132	
Frais pour la société	152	41.781	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	24	1	24,5
210	18		18,0
211	6	1	6,5
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	10	5	13,5
310	6	3	8,5
311	4	2	5,0
312			
313			
340	1	2	2,6
341			
342	2		2,0
343	7	3	8,9
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	38	5811	23
5802	672	5812	426
5803	44.000	5813	25.236
58031	44.000	58131	25.236
58032		58132	
58033		58133	
5821	57	5831	59
5822	321	5832	240
5823	13.652	5833	8.047
5841	5	5851	
5842	46.287	5852	
5843	37.069	5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR



BEP 2024

SC ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU
ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024***

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 34.695.183,50 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 155.682,50 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficience avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
 - Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
 - Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
 - Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 :65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Wierde, le 18 avril 2025

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION



BEP 2024



Secrétariat Général

BEP

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025

Groupe Communes

Madame Nathalie DEMANET, Administratrice, **présente**

Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**

Madame France COLLET, Administratrice, **présente**

Groupe Province

Monsieur Khalid TORY, Administrateur, **présent**

Madame Hélène LEBRUN, Administratrice, **présente**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**

2.1 Rapport de rémunération du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 15 avril 2025.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou 29.137,26 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, * 29.720 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024.	Pour 2024, un total de 27.000,52 € brut annuel indexé, soit 2.428.10 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, * 2.476.67 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024.	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, *246,11 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024	241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, *246,11 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§12 alinéa 2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, *246,11 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024	241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024, *246,11 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indexation 2% juin 2024

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017). Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4269 € du kilomètre.

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4265 € du kilomètre.

Pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4297 € par kilomètre.

Pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4293 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. Politique globale de rémunération :

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'Administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- Echelles non-cadre :
- 1 échelle d'ouvrier ;
- 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
- 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
- Echelles de cadre :
- 3 échelles de cadre ;
- 3 échelles de chef (fe) de service ;
- 2 échelles de directeur (trice) ;
- 1 échelle de directeur général adjoint (pas encore attribuée à un agent)
- 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

Les évolutions salariales :

Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'administration, à cet effet, les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.

Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :

- Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent) ;
- Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
- Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
- Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

- Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
- Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.
- Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
- Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;
- Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
- Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;
- L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
- Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
- L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;

- L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite).

Prime annuelle unique

Les différentes formes :

- Prime annuelle brute de 700 € pour les agents rattachés à une échelle non-cadre ;
- Prime annuelle brute de 1000 € pour les agents rattachés à une échelle de cadre.

Les cadres d'octroi :

- L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou ;
- L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou ;
- L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.

Les conditions d'octroi :

Les balises budgétaires : chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;

- L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
- Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
- L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
- L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Une majoration des barèmes a été octroyée à concurrence de 1% au 01 janvier 2020 et à concurrence de 1% au 01 janvier 2022 conformément aux négociations ayant abouti en décembre 2019.

Ces majorations de barèmes ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles :

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité ;
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Les primes trimestrielles donnent lieu à un paiement de simple et de double pécule sur rémunérations variables.

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 918.37€ en 2024 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 210,0466 € et un maximum de 420,0933 € (montants 2024 publiés au MB).

Pécules de vacances :

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2024 = 0,35 €/km).

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Frais de déplacements effectués en Belgique :

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

Frais de déplacements effectués à l'étranger :

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 39,05 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8 € par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 250 € / année.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

Dispositions salariales particulières :

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie :

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 2 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde :

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- Indemnité par semaine de garde de 257,08 € brut (janvier 2024) et de 262,22 € brut (juin 2024) ;
- Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

13 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie :

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

16 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société :

Le Directeur Général, de par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Intervention forfaitaire frais propres à l'employeur – Connexion Internet :

Les collaborateurs du BEP qui pratiquent le télétravail de manière régulière bénéficient d'un montant forfaitaire de 20€/mois pour utilisation de leur connexion internet privée à des fins professionnelles. Dès lors, sont exclus de ce système de remboursement, les collaborateurs n'effectuant jamais de prestations à domicile et les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP constituant un avantage de toute nature.

Cet octroi a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Depuis juillet 2022, une indemnité forfaitaire de bureau pour un montant de 20 €/mois indexable est octroyée aux collaborateurs qui pratiquent de manière régulière le télétravail. Vu que cette indemnité est indexée, cette indemnité est portée à 21,65 € / mois à partir de janvier 2024 et à 22.08 € / mois à partir de juin 2024.

L'octroi de cette indemnité forfaitaire de bureau a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales en avril 2022, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

3. **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	
Directeur général (N1)	258 369,81 €	204 743,29 €	Rémunération brute annuelle
		1 829,47 €	Avantages de toute nature
		26 644,83 €	ONSS Individuel
		179 927,93 €	Rémunération annuelle imposable
		1 966,74 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		49 830,31 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
Directrice du secrétariat général	144 902,87 €	128 111,34 €	Rémunération brute annuelle
		16 656,56 €	ONSS Individuel
		111 454,78 €	Rémunération annuelle imposable
		3 160,04 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 631,49 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Finances et Comptabilité	159 091,14 €	132 308,35 €	Rémunération brute annuelle
		17 201,42 €	ONSS Individuel
		115 106,93 €	Rémunération annuelle imposable
		3 420,79 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		23 362,00 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directeur informatique	148 573,65 €	123 575,63 €	Rémunération brute annuelle
		16 066,69 €	ONSS Individuel
		107 508,94 €	Rémunération annuelle imposable
		3 334,15 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		21 663,87 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique (sortie depuis le 23/09/2024)	115 649,48 €	101 874,67 €	Rémunération brute annuelle
		13 121,29 €	ONSS Individuel
		88 753,38 €	Rémunération annuelle imposable
		1 336,09 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 438,72 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique (direction faisant fonction à partir du 01/10/2024)	27 869,07 €	24 894,72 €	Rémunération brute annuelle
		3 223,85 €	ONSS Individuel
		21 670,87 €	Rémunération annuelle imposable
		1 216,35 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		1 758,00 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directeur du Département Territorial	138 531,25 €	123 575,63 €	Rémunération brute annuelle
		16 066,69 €	ONSS Individuel
		107 508,94 €	Rémunération annuelle imposable
		2 694,13 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 261,49 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	157 159,93 €	136 013,37 €	Rémunération brute annuelle
		17 683,74 €	ONSS Individuel
		118 329,63 €	Rémunération annuelle imposable
		3 375,20 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 771,36 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	139 514,28 €	122 969,30 €	Rémunération brute annuelle
		15 992,94 €	ONSS Individuel
		106 976,36 €	Rémunération annuelle imposable
		2 530,72 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		14 014,26 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1 289 661,48 €		

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 325 469,79 € indexé.

4. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au rapport de gestion conformément à l'article L1523-17 §2 aliéna 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

Montant du jeton de présence indexé : 241,28 €

Juin 2024 : +2 % : 246,11 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane <i>(sortie le 19/06/2024)</i>	14617,17€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100 %	➤ INASEP : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Cœur de Condroz : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ La Ressourcerie Namuroise : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ NEW : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Notre Avenir : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Trans&Wall : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Wallonie Développement : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Fin de tous les mandats à la date du 19/06/2024
Président	Allard Arnaud <i>(entrée le 19/06/2024)</i>	12383,35€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	83%	➤ INASEP : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Cœur de Condroz : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ La Ressourcerie Namuroise : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ NEW : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Notre Avenir : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Fin de mandat le 26/11/2024 ➤ Trans&Wall : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Wallonie Développement : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Début de tous les mandats à la date du 16/07/2024
Vice-président	Jacquez Pascal	1703,45€	266,82€	Jeton de présence	-	58%	-
Administrateurs	Anceau Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	1703,45€	282,3€	Jeton de présence	-	64%	-
	Balon-Perin Georges <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	1944,73€	0€	Jeton de présence	-	73%	-
	Bwandiga Tessa <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11€	4,29€	Jeton de présence	-	100%	-
	Bogaerts Eric <i>(sortie le 19/07/2024)</i>	1452,51€	302,1€	Jeton de présence	-	75%	-
	Cheffert Jean-Marie <i>(sortie 6/12/2024)</i>	2683,06€	299,48€	Jeton de présence	-	100%	-
	Collet France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	0€	0€	Jeton de présence	-	0%	-
	Damilot José <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	2683,06€	19,19€	Jeton de présence	-	100%	-
	Demamet Nathalie	1713,11€	215,73€	Jeton de présence	-	58%	-
	Doumont Hugues	2683,06€	255,23€	Jeton de présence	-	92%	-
	Frère Luc	2205,33€	102,84€	Jeton de présence	-	75%	-
	Hainaut Betty <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	246,11€	9,4€	Jeton de présence	-	100%	-
	Helson Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	2683,06€	342,25€	Jeton de présence	-	100%	-
	Keimeul Catherine <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	2683,06€	222,46€	Jeton de présence	-	100%	-
	Le Bussy Gauthier	2441,78€	0€	Jeton de présence	-	83%	-
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11€	32,2€	Jeton de présence	-	100%	-
	Leclercq Cédric	2929,17€	489,61€	Jeton de présence	-	100%	-
	Mont Marina <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11€	54,95€	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	1949,56€	263,29€	Jeton de présence	-	67%	-
	Paulet Arnaud	2929,17€	282,44€	Jeton de présence	-	100%	-
	Rondiat Pierre	2683,06€	192,45€	Jeton de présence	-	92%	-
	Targez Pauline <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	246,11€	17,17€	Jeton de présence	-	100%	-

	Thoron Stéphanie	1452,51€	97,39€	Jeton de présence	-	50%	-
	Tillieux Eliane <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	246,11€	2,15€	Jeton de présence	-	100%	-
	Tory Khalid	2929,17€	94,16€	Jeton de présence	-	100%	-
	Watrice Elodie <i>(entrée le 15/10/2024)</i> <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	492,22€	114,03€	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Espen Jean-Marc ¹	492,22€	6,86€	Jeton de présence	-	67%	-
Comité d'audit	Anceau Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	487,39€	93,84€	Jeton de présence	-	67%	-
	Collet France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	0€	0€	Jeton de présence	-	-	-
	Demanet Nathalie	733,5€	107.72€	Jeton de présence	-	100%	-
	Helson Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	733,5€	102,58€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	0€	0€	Jeton de présence	-	-	-
	Naomé Lionel	487,39€	75,31€	Jeton de présence	-	67%	-
	Tory Khalid <i>(entrée le 23/01/2024)</i>	487,39€	17,12€	Jeton de présence	-	67%	-
Comité de rémunération	Anceau Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Collet France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	-	-
	Demanet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Helson Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lebrun Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	-	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Tory Khalid <i>(entrée le 23/01/2024)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	73 843,09 €	4 365,36 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	23/01	20/02	26/03	23/04	28/05	18/06	16/07	27/08	17/09	15/10	26/11	17/12
Président : LASSEAUX Stéphane <i>(sortie le 19/06/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	-	-	-	-	-	-
Président : ALLARD Arnaud <i>(entrée le 19/06/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	V+€	E	V+€	V+€	V+€	E	E	V+€	E	E	V+€	V+€
ANCEAU Jérôme <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	V+€	V+€	E	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	E	E	-
BALON-PERIN Georges <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	E	E	-
BWANDIGA Tessa <i>(entrée le 6/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
BOGAERTS Eric <i>(sortie le 19/07/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	E	-	-	-	-
CHEFFERT Jean-Marie <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
COLLET France <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E
DAMILOT José <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	-
DEMANET Nathalie	E	E	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€
DOUMONT Hugues	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
FRERE Luc	E	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
HAINAUT Betty <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
HELSON Pierre <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	-
KEIMEUL Catherine <i>(sortie le 2/12/2024)</i>	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	-
LE BUSSY Gauthier	V+€	V+€	V+€	V+€	E	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
LEBRUN Hélène <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
LECLERCQ Cédric	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
MONT Marina <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
NAOME Lionel	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	E	V+€	V+€	E
PAULET Arnaud	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
58% - 7/12	7	12	58%
64% - 7/11	7	11	64%
73% - 8/11	8	11	73%
100% - 1/1	1	1	100%
75% - 6/8	6	8	75%
100% - 12/12	12	12	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 11/11	11	11	100%
58% - 7/12	7	12	58%
92% - 11/12	11	12	92%
75% - 9/12	9	12	75%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 11/11	11	11	100%
100% - 11/11	11	11	100%
83% - 10/12	10	12	83%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 12/12	12	12	100%
100% - 1/1	1	1	100%
67% - 8/12	8	12	67%
100% - 12/12	12	12	100%

RONDIAT Pierre	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
TARGEZ Pauline <i>(entrée le 7/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
THORON Stéphanie	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	E	E	E	V+€	E	E
TILLIEUX Eliane <i>(entrée le 3/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
TORY Khalid	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
WATRICE Elodie <i>(entrée le 15/10/2024)</i> <i>(sortie le 6/12/2024)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€	V+€	-
VAN ESPEN Jean-Marc ²	V	V	E	V	V	V	V	E	E	E	V+€	V+€

92% - 11/12	11	12	92%
100% - 1/1	1	1	100%
50% - 6/12	6	12	50%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 12/12	12	12	100%
100% - 2/2	2	2	100%
67% - 8/12	8	12	67%

Comité d'audit	16-avr	11-juin	08-oct
ANCEAU Jérôme	V+€	V+€	E
DEMANET Nathalie	V+€	V+€	V+€
HELSON Pierre	V+€	V+€	V+€
NAOME Lionel	V+€	E	V+€
TORY Khalid	V+€	E	V+€

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%

Comité de rémunération	26/03
ANCEAU Jérôme	E
DEMANET Nathalie	V
HELSON Pierre	V
NAOME Lionel	V
TORY Khalid	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

² Monsieur Van Espen étant Député, il ne peut percevoir un jeton de présence. C’est pour cela, qu’il est indiqué V jusqu’au mois d’octobre. A partir de novembre, Monsieur Van Espen perçoit un jeton de présence.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président : Stéphane Lasseaux ³		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	2428,1€	100 %
Février	2428,1€	100 %
Mars	2428,1€	100 %
Avril	2428,1€	100 %
Mai	2428,1€	100 %
Juin	2476,67€	100 %

Président : Arnaud Allard ⁴		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Juillet	2476,67€	100 %
Août	2476,67€	100 %
Septembre	0€	0 %
Octobre	2476,67€	100 %
Novembre	2476,67€	100 %
Décembre	2476,67€	100 %

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Type d'assurance octroyé (conditions de celle-ci identiquement applicables à l'ensemble du personnel :

- Assurance groupe (but à atteindre) ;
- Assurance hospitalisation (contribution définie).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui ;
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Contributions définies ;
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui pour les membres de la fonction dirigeante actuel et futurs ;
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 49 830,31€.

³ Fin de mandat le 19/06/2024

⁴ Début de mandat le 19/06/2024

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	
Directeur général (N1)	258 369,81 €	204 743,29 €	Rémunération brute annuelle
		1 829,47 €	Avantages de toute nature
		26 644,83 €	ONSS Individuel
		179 927,93 €	Rémunération annuelle imposable
		1 966,74 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		49 830,31 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
Directrice du secrétariat général	144 902,87 €	128 111,34 €	Rémunération brute annuelle
		16 656,56 €	ONSS Individuel
		111 454,78 €	Rémunération annuelle imposable
		3 160,04 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 631,49 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Finances et Comptabilité	159 091,14 €	132 308,35 €	Rémunération brute annuelle
		17 201,42 €	ONSS Individuel
		115 106,93 €	Rémunération annuelle imposable
		3 420,79 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		23 362,00 €	

			Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur informatique	148 573,65 €	123 575,63 €	Rémunération brute annuelle
		16 066,69 €	ONSS Individuel
		107 508,94 €	Rémunération annuelle imposable
		3 334,15 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		21 663,87 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique (sortie depuis le 23/09/2024)	115 649,48 €	101 874,67 €	Rémunération brute annuelle
		13 121,29 €	ONSS Individuel
		88 753,38 €	Rémunération annuelle imposable
		1 336,09 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 438,72 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique (direction faisant fonction à partir du 01/10/2024)	27 869,07 €	24 894,72 €	Rémunération brute annuelle
		3 223,85 €	ONSS Individuel
		21 670,87 €	Rémunération annuelle imposable
		1 216,35 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		1 758,00 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directeur du Département Territorial	138 531,25 €	123 575,63 €	Rémunération brute annuelle
		16 066,69 €	ONSS Individuel
		107 508,94 €	Rémunération annuelle imposable
		2 694,13 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 261,49 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	157 159,93 €	136 013,37 €	Rémunération brute annuelle
		17 683,74 €	ONSS Individuel
		118 329,63 €	Rémunération annuelle imposable
		3 375,20 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 771,36 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	139 514,28 €	122 969,30 €	Rémunération brute annuelle
		15 992,94 €	ONSS Individuel
		106 976,36 €	Rémunération annuelle imposable
		2 530,72 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		14 014,26 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1 289 661,48 €		

Commentaires éventuels

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2024. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2024 :

Agrobiotech

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud ⁵	Directeur Général du BEP	Non	Comité stratégique	Non

CerWal

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cipolat Fabrizio ⁶	Directeur du Département Développement Territorial	Non	Conseil d'administration - Observateur	Non

Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Cœur de Condroz

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ^{7, 8}	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ⁹	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ¹⁰	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio ¹¹	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence ¹²	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non
Marot Delphine ¹³	Directrice du Département Développement Economique f.f.	Oui	Conseil d'administration	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Gourgue Laurence ¹⁴	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non
Marot Delphine ¹⁵	Directrice du Département Développement Economique f.f.	Non	Commission	Non

⁵ Début du mandat le 23/01/2024

⁶ Fin de mandat le 20/02/2024

⁷ Début du mandat le 26/03/2024

⁸ Fin de mandat le 19/06/2024

⁹ Début de mandat le 16/07/2024

¹⁰ Début de mandat le 26/03/2024

¹¹ Début de mandat le 26/03/2024

¹² Fin du mandat le 23/10/2024

¹³ Début du mandat le 17/12/2024

¹⁴ Fin de mandat le 23/10/2024

¹⁵ Début de mandat le 17/12/2024

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ¹⁶	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ¹⁷	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence ¹⁸	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique f.f	Oui	Conseil d'administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ¹⁹	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ²⁰	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Namur Invest

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique f.f.	-	Conseil d'administration	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ²¹	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ²²	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Oui	-	Non
Bertrand Ingrid	Cheffe de service communication	Oui	Conseil d'administration	Non
Bonmariage Stéphanie	Cheffe de service au Département Développement Economique	Oui	-	Non

Notre Avenir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ²³	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ²⁴	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ²⁵	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non

¹⁶ Fin de mandat le 19/06/2024

¹⁷ Début de mandat le 16/07/2024

¹⁸ Fin de mandat le 23/10/2024

¹⁹ Fin de mandat le 19/06/2024

²⁰ Début du mandat le 16/07/2024

²¹ Fin de mandat le 19/06/2024

²² Début de mandat le 16/07/2024

²³ Fin de mandat le 19/06/2024

²⁴ Début de mandat le 16/07/2024 – retrait de la SC le 26/11/2024

²⁵ Retrait de la SC le 26/11/2024

SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence ²⁶	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine ²⁷	Directrice du Département Développement Economique f.f.			

Trans&Wall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ²⁸	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ²⁹	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration - Observateur	Non
Joly Amélie ³⁰	Directrice du Secrétariat Général	Oui	-	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane ³¹	Président du BEP	Oui	-	Non
Allard Arnaud ³²	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non

²⁶ Fin de mandat le 23/10/2024

²⁷ Début du mandat le 17/12/2024

²⁸ Fin de mandat le 19/06/2024

²⁹ Début de mandat le 16/07/2024

³⁰ Début de mandat le 16/07/2024

³¹ Fin de mandat le 19/06/2024

³² Début de mandat le 16/07/2024



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

